

Vu pour être annexé à  
la délibération n°...359...  
du Conseil municipal du...27 mai 2024

Accusé de réception en préfecture  
059-215905696-20240527-309-42-2024-DE  
Date de télétransmission : 31/05/2024  
Date de réception préfecture : 31/05/2024

VILLE DE SIN-LE-NOBLE

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Le Maire



FINANCES PUBLIQUES

Le Directeur régional des Finances Publiques  
des  
Hauts de France et du département du Nord  
à

Direction générale des Finances publiques  
Direction Régionale des Finances Publiques des  
Hauts de France et du département du Nord

Pôle d'évaluation domaniale  
82 Av. KENNEDY BP70689  
59033 LILLE CEDEX  
Téléphone : 03 20 62 42 42  
Mél. : drfip59.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Hélène BIGAYON  
téléphone : 06 23 20 34 70  
courriel : helene.bigayon@dgfip.finances.gouv.fr  
Réf. DS : 17696235  
Réf. OSE : 2024-59569-33667

Monsieur le Maire de Sin-le-Noble  
Hôtel de ville  
Place Jean Jaurès  
59450 Sin-le-Noble

Lille, le 07/05/2024

## LETTRE VALANT AVIS DU DOMAINE

Objet: saisine pour évaluation de voirie libre et encombrée.

Par saisine en date du 30/04/2024, vous sollicitez l'avis du pôle d'évaluation domaniale, quant à :

- la cession par Norevie à la commune de la parcelle BB91p d'une surface de 15 m<sup>2</sup> ;
- l'acquisition par la commune auprès de Norevie d'un terrain non cadastré d'une surface de 8 m<sup>2</sup>.

Ces emprises, sont qualifiées de trottoirs et abords de voirie.

En conséquence, je vous confirme que dans la mesure où l'opération envisagée s'analyse comme un transfert des charges d'entretien, la valeur vénale de l'ensemble peut être arbitrée à 1 € symbolique.

Un échange sans soulte n'appelle donc pas d'observation de la part des Domaines.

Le présent avis est valable 12 mois.

Pour le Directeur Régional des Finances publiques  
et par délégation,

Mme Hélène BIGAYON,

Inspectrice des Finances Publiques

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.